



Outcome Document of the Regional Consultations on the Post-2015 Development Agenda, Dakar, Senegal– 10-11 December 2012

Contexte

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont eu pour effet d'orienter les activités de plaidoyer et l'action collective au plan mondial vers quelques objectifs, indicateurs et cibles centraux. La date-butoir de 2015 approchant rapidement, on a commencé à réfléchir, à travers plusieurs initiatives aux niveaux mondial, régional et national, aux mesures à prendre pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD, ainsi que pour définir les contours de ce qu'il est dorénavant convenu d'appeler le *programme de développement pour l'après-2015*. En Afrique, la lenteur des progrès accomplis vers les cibles telles qu'elles sont actuellement définies confère à la démarche un caractère encore plus urgent.

Consciente du rôle limité que les parties prenantes africaines ont joué dans l'élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a lancé, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une série de processus, notamment des consultations régionales et sous-régionales, visant à élaborer une position commune africaine à l'égard du programme de développement pour l'après-2015.

Les consultations sur l'après-2015 ont été renforcées lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de juillet 2012, au cours duquel les dirigeants africains ont confié un mandat à la Commission de l'Union africaine et à ses partenaires (c'est-à-dire, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement), leur chargeant d'élaborer une position africaine commune sur le programme de développement de l'après-2015, en procédant à des consultations approfondies avec toutes les parties prenantes de la région.

Le présent document final constitue une synthèse des vues des parties prenantes, issues de trois manifestations : une consultation régionale à Accra (Ghana) en 2011, une consultation sous-régionale à Mombasa (Kenya) en 2012 et une autre consultation sous-régionale à Dakar (Sénégal) ainsi qu'une enquête en ligne lancée en 2011 et toujours en cours. Les parties prenantes interrogées lors ces consultations sont, entre autres, les gouvernements, les entités régionales, la société civile, les parlementaires, les milieux universitaires et le secteur privé.

La consultation régionale d'Accra, organisée par la Commission nationale de planification de développement du Ghana, a vu la participation de 47 délégués venus de 19 pays africains¹ et représentant les pouvoirs publics, la société civile et les milieux universitaires. La réunion de Mombasa a réuni 35 participants de 16 pays², représentant les organisations de la société civile, les décideurs, les parlementaires, le secteur privé, les institutions universitaires ainsi que des entités régionales, et notamment les communautés économiques régionales (CER). La réunion de Dakar a réuni 121 participants. L'enquête en ligne a fait l'objet de 330 réponses provenant de toutes les sous-régions du continent³. À ce jour, un total de 82 personnes venant de 28 pays africains ont pris part aux consultations.

Ayant pris acte des progrès relativement lents accomplis par les pays africains dans la réalisation des OMD et conscients des déficits de capacités et des conditions initiales désavantageuses prévalant dans un certain nombre de pays, les participants se sont prononcés à l'unanimité en faveur d'un programme de développement pour l'après-2015 qui devra :

1. Mettre l'accent sur la croissance économique inclusive et la transformation structurelle ;
2. Réorienter le paradigme de développement en abandonnant le modèle de développement fondé sur des initiatives venant de l'extérieur au profit d'initiatives trouvant leur inspiration et leur financement dans le cadre national et fondées sur une appropriation dans ce même cadre ;
3. Accorder la priorité à l'équité et à l'inclusion sociale, et mesurer les progrès réalisés en termes de disponibilité et de qualité des prestations de services ;
4. Tenir compte des conditions initiales des États-nations et reconnaître les efforts que les pays ont déployés en vue de réaliser des objectifs, plutôt que de simplement mesurer les écarts qui restent à combler par rapport aux objectifs mondiaux ;
5. Intégrer les conclusions de Rio+20 ainsi que celles dégagées par des forums des Nations Unies comme la Conférence internationale sur la population et le développement après 20 ans (CIPD+20) ;
6. S'intéresser aux catalyseurs du développement ainsi qu'aux résultats attendus en matière de développement.

¹ Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Togo et Zimbabwe.

² Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Comores, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Swaziland, Tanzanie et Zimbabwe.

³ Afrique de l'Ouest (35 %) ; Afrique de l'Est (46 %) ; Afrique centrale (7 %) ; Afrique du Nord (7 %) ; Afrique australe (5 %).

Résultats attendus en matière de développement

Trois grandes catégories de résultats attendus en matière de développement ont été retenues comme priorités à inscrire dans le programme de développement pour l'après-2015 :

1. La transformation structurelle de l'économie et la croissance inclusive ;
2. L'innovation et le transfert de technologie ;
3. Le développement humain.

Les consultations régionales organisées à Dakar sur le thème du programme de développement pour l'après-2015 ont été articulées autour de cinq (5) questions destinées à recueillir les propositions des participants : (i) l'affinement des priorités déjà identifiées pour l'agenda d'après 2015; (ii) une prise en compte et une priorisation appropriées des catalyseurs du développement dans ledit agenda ; (iii) l'agencement des priorités identifiées pour l'après-2015 par rapport à celles d'autres programmes de développement, dont Rio+20, NEPAD, etc.; (iv) la répartition des rôles et des responsabilités entre les différentes parties prenantes, de manière à assurer leur appropriation adéquate à tous les niveaux, en tenant en ligne de compte les objectifs de développement qui seront retenus pour l'ère post-2015 ; (v) l'adoption des prochaines étapes du processus de consultation.

1. Résultats attendus en matière de développement : quelles sont les priorités ?

Transformation structurelle de l'économie et croissance inclusive

- Création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes, pour les femmes et pour des groupes vulnérables spécifiques ;
- Développement durable et renforcement de l'équité ; développement rural, modernisation de l'agriculture, diversification, développement de l'agro-industrie et promotion des liens entre les zones rurales et urbaines ;
- Mobilisation des ressources internes : renforcement de l'intermédiation financière, réduction des flux financiers illicites et utilisation efficace des ressources ; optimisation du potentiel fiscal (exploitation optimale de l'espace budgétaire interne) ; création de zones franches ; promotion de nouvelles sources financières et mobilisation de ressources internes (fonds fiduciaires) ; mécanismes de développements propres (MDP) ;
- Mobilisation de ressources extérieures : renforcement de la capacité à attirer l'investissement direct étranger (IDE) et les flux financiers, mobilisation et gestion efficace des fonds reçus de la diaspora ; l'aide publique au développement doit venir en complément des ressources nationales, sous le contrôle d'acteurs et de mécanismes nationaux ;
- Initiatives visant à une croissance verte inclusive ;
- Commerce équitable et développement des échanges et de l'investissement intrarégionaux, ainsi que des échanges Sud-Sud ;
- Augmentation des investissements infrastructurels ;

- Amélioration du cadre légal et réglementaire ainsi que du climat des affaires ;
- Industrialisation et création de valeur ajoutée : développement du secteur privé ; développement et/ou formalisation du secteur informel ; amélioration de la répartition et du réinvestissement des richesses générées à partir des industries extractives et des autres industries ; parfaite connexion entre les secteurs primaire et secondaire par le biais de l'agro-industrie ;
- Développement des infrastructures économiques (eau, énergie, technologies de l'information et de la communication, routes, etc.) pour les milieux rural et urbain ; développement des marchés ;
- Harmonisation et application pratique des textes régissant le commerce et les échanges intra-régionaux ;
- Renforcement du Partenariat Public/ Privé (PPP).

Innovation et transfert de technologie

- Accès à l'enseignement de qualité aux niveaux primaire, secondaire et supérieur, aux établissements de formation professionnelle et d'enseignement pour adultes répondant aux normes minimales de qualité, en mettant l'accent sur les langues nationales ;
- Promotion des programmes d'enseignement de qualité répondant aux besoins du marché du travail et mettant l'accent sur la science, en utilisant les TIC et les différents médias comme mode de transmission, ce à tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) ;
- Renforcement des services d'orientation, d'appui-conseil, d'accompagnement et de placement professionnel ;
- Mise en place d'une banque africaine de financement de l'innovation technologique au service du développement durable ;
- Transferts effectifs de technologie. Investissements dans la recherche et dans le transfert de technologies en fonction des besoins de développement de chaque pays, en accord avec les priorités du NEPAD et de RIO+20 (par ex., fabrication de médicaments de qualité) ;
- Amélioration de la qualité des enseignants, des programmes de formation, des infrastructures ainsi du matériel didactique.

Développement humain

- Éradication de la pauvreté ;
- Sécurité alimentaire ;
- Parité et égalité des chances hommes-femmes ;
- autonomisation des jeunes ;
- autonomisation des femmes ; élimination des violences faites aux femmes ;
- autonomisation des personnes âgées et des handicapés ;
- accès à la protection sociale pour les groupes vulnérables ;
- amélioration de l'éducation et renforcement des capacités humaines ;

- santé pour tous, avec un accent particulier sur la santé maternelle et infantile ; santé sexuelle, mentale, reproductive, planning familial, soins pour les maladies (VIH/SIDA, paludisme, etc.) ;
- logement convenable et accès à l'eau ainsi qu'aux services d'assainissement et d'hygiène, aux infrastructures de transport et de communication, etc. ;
- promotion de la culture ;
- prise en compte appropriée des personnes déplacées, des réfugiés et des migrations liées aux changements climatiques ; etc. ;
- lutte contre la consommation de substances nocives telles que le tabac ;
- renforcement des capacités à mettre en œuvre des initiatives visant à réduire les risques de catastrophes et à s'adapter aux effets des changements climatiques.

1. CATALYSEURS DU DEVELOPPEMENT

L'obtention de résultats en matière de développement énumérés ci-dessus présuppose un contexte propice aux plans national, régional et mondial. Les catalyseurs ci-après ont été reconnus comme étant des conditions préalables au programme de développement de l'après-2015. L'ordre de priorité à accorder à chacun de ces catalyseurs dépend toutefois des besoins de développement de chaque pays.

Paix et sécurité : La paix et la sécurité sont des conditions nécessaires au développement. Les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent par conséquent se montrer résolus et unis dans leur engagement à prévenir le déclenchement de conflits violents et à appuyer les efforts visant à les résoudre par des mesures de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité.

Bonne gouvernance, transparence et lutte contre la corruption : La bonne gouvernance économique et politique est essentielle pour promouvoir et préserver les acquis en matière de développement. Les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent mettre en place des mesures de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et du principe de responsabilité.

Renforcement de la gouvernance locale : Promotion et amélioration de la décentralisation.

Renforcement des capacités institutionnelles : Des institutions fortes permettent d'établir des normes positives, qui sont essentielles pour non seulement assurer la continuité en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, mais aussi pour assurer la pérennité des résultats en matière de développement.

Promotion de l'égalité et de l'accès à la justice et à l'information : L'égalité et l'accès à la justice et à l'information sont essentiels pour l'inclusion sociale, ainsi que pour la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables. Pris ensemble, ces éléments contribuent à la durabilité sociale.

Droits humains pour tous : La protection des droits fondamentaux de tous les citoyens est essentielle pour leur participation effective et fonctionnelle à la vie de la société, et elle doit donc être considérée comme un catalyseur prioritaire de développement. De la même manière, il importe d'amener les citoyens à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de l'État et de la société.

Mobilisation des ressources internes : la mobilisation des ressources internes contribue à l'application du principe de responsabilité et à la durabilité économique, notamment avec la contribution du secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre d'un partenariat public-privé. Outre la mobilisation des ressources, il est important d'améliorer leur utilisation, notamment à travers des investissements bien ciblés.

Processus crédible de participation respectant les particularités culturelles : Un processus participatif crédible qui tient compte des différences et des sensibilités culturelles et qui encourage la contribution de toutes les parties prenantes devrait permettre de sensibiliser les groupes concernés et, partant, de garantir le succès de la mise en œuvre des politiques.

Renforcement des capacités statistiques pour mesurer les progrès accomplis et assurer l'application du principe de responsabilité : Le renforcement des capacités nationales en matière de mesure et d'évaluation des résultats est crucial pour évaluer l'efficacité des politiques et adopter des mesures correctives en temps voulu. Il est important d'avoir des données quantitatives et qualitatives fiables, et de promouvoir la culture de la prise de décision basée sur les faits et les statistiques.

Moyens de mise en œuvre et de S-E des agendas de développement : ils ne doivent pas être limités pas aux moyens financiers, mais inclure les capacités humaines et matérielles. Des systèmes efficaces de S-E doivent être mis en place dans les secteurs clés, notamment l'éducation.

Politique macroéconomique prudente axée sur la croissance équitable : La politique macroéconomique devrait viser à instaurer un cadre propre à stimuler une croissance économique inclusive fondée sur la création d'emplois.

État développementaliste: Un cadre de développement régi par le principe de la loi du marché et dirigé avec efficacité par l'État est essentiel pour faire en sorte que les impératifs de croissance à court terme soient tempérés par des considérations portant sur le développement à long terme, telles les principes d'égalité, de durabilité environnementale et d'inclusion sociale. **Note :** ce concept d'État développementaliste est à reformuler avec une dimension plus large que les seuls principes des marchés.

Architecture de gouvernance mondiale favorable : Une architecture de gouvernance mondiale qui renforce les principes du commerce équitable, qui fasse obstacle aux flux financiers illicites et qui repose sur une coopération véritable et des partenariats est indispensable pour le développement.

Aide à la décision scientifique et technique : Les gouvernements doivent veiller à ce que les travaux de recherche et de génération de nouvelles connaissances soient mieux utilisés pour la formulation des politiques de développement.

Contrôle de l'accaparement des terres : Renforcement du foncier rural.

Amélioration de la fourniture des services, des points de vue de la qualité et de l'accès, dans tous les secteurs : Transport, communication, éducation, santé, etc., pour mieux soutenir la croissance économique.

Priorisation de l'agriculture : Intensification de l'agriculture, mécanisation de l'agriculture, allocation de 10% du budget au secteur agricole.

Conclusion

Les conclusions des consultations déjà tenues à ce stade sont qu'il faut élaborer un programme de développement pour l'après-2015 qui s'harmonise avec les conclusions de Rio+20, qui tienne compte des résultats et des catalyseurs de développement, qui repose sur la transformation économique et le développement social, qui soit appuyé par une appropriation crédible au niveau national et qui soit évalué au moyen d'indicateurs mesurant l'accès aux services et la qualité de la prestation desdits services.